

OUEST CONSEILS

EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT

Delphine CROGUENNEC
Dominique DENIEL
Frédérique DENIEL-HOSTIOU
Laëtitia GUILLEMOT
Paul GUILLOU
Pierre-Yves LE CORRE
Aurélien MARCHAND
Florent MICHEL
Gildas RAZIL
Mikaël ROCUET
François RODRIGUEZ
Samuel ROUSSEAU
David TRIPON

*Experts-Comptables
Commissaires aux comptes*

Association GABRIEL DESHAYES

BRECH – BP 30247

56402 AURAY CEDEX

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2025

www.ouestconseils.bzh 

OUEST CONSEILS QUIMPER 3 allée François Bazin - CS 23023 - 29334 Quimper Cedex - Tél. 02 98 90 00 29 - Email : contact.quimper@ouestconseils.fr
Ouest Conseils Audit - S.A. au capital de 1 257 400 € - R.C.S. QUIMPER 377 180 195 - Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre du Conseil Régional de Bretagne
Société de commissariat aux comptes membre de la CRCC Ouest Atlantique

BREST - QUIMPER - LORIENT - AURAY - VANNES - MUZILLAC



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux membres de l'Association GABRIEL DESHAYES,

■ Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association GABRIEL DESHAYES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

■ Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

■ Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose le changement de réglementation comptable et l'application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03.

.../...

▪ **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

▪ **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

▪ **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

▪ **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A QUIMPER, le 10 juin 2026

**Société OUEST CONSEILS AUDIT
Commissaire aux Comptes
François RODRIGUEZ**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Rodriguez', written over a horizontal line.

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	119 894	94 238	25 655	16 008
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	119 894	94 238	25 655	16 008
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	908 323	50 196	858 126	865 691
	Constructions	11 509 480	6 324 489	5 184 990	5 441 025
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 125 882	3 570 465	555 417	567 515
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	35 580		35 580	6 534
	TOTAL	16 579 266	9 945 152	6 634 114	6 880 766
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations	51 917		51 917	51 420
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	559		559	1 042
	Prêts	193 880		193 880	165 225
	Autres immobilisations financières	14 395		14 395	14 395
	TOTAL	260 752		260 752	232 083
Total (II)		16 959 912	10 039 390	6 920 522	7 128 858
Actif circulant	Stocks et en cours	11 705		11 705	12 594
	Créances ⁽³⁾				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	758 176	2 268	755 908	489 557
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	260 910		260 910	160 641
	Charges constatées d'avance	30 167		30 167	47 391
	TOTAL	1 049 254	2 268	1 046 986	697 590
Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus	2 007 724		2 007 724	904 393
	Disponibilités	3 996 565		3 996 565	4 514 727
Total (III)		7 065 249	2 268	7 062 981	6 129 305
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		24 025 162	10 041 658	13 983 504	13 258 164
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	1 962 521	1 962 521
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves	3 267 766	3 177 651
	Report à nouveau	2 847 794	2 474 924
	Excédent ou déficit de l'exercice	658 620	462 983
	Situation nette (sous-total)	8 736 703	8 078 082
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	206 477	210 512
	Provisions réglementées	464 021	432 378
	Total (I)	9 407 202	8 720 972
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total (I bis)		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	163 347	79 303
	Total (II)	163 347	79 303
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	291 432	257 404
	Total (III)	291 432	257 404
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	2 375 585	2 529 726
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	14 350	15 997
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	307 345	266 121
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	1 120 116	1 025 672
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		869
	Autres dettes	302 278	272 021
	Produits constatés d'avance	1 845	90 076
	Total (IV)	4 121 522	4 200 484
	Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	13 983 504	13 258 164
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	240	240
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	38 811	44 871
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	418 989	379 319
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	13 063 580	12 683 217
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public	9 615	7 050
	<i>Dons manuels</i>		
	<i>Mécénats</i>		
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	9 615	7 050
	Contributions financières		
Charges d'exploitation	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	14 539	35 353
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	16 186	
	Utilisations des fonds dédiés	133 686	119 119
	Autres produits	605 107	1 012 615
	Total des produits d'exploitation (I)	14 300 756	14 281 785
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	2 017 179	2 370 769
	Aides financières	1 000	
	Impôts, taxes et versements assimilés	791 038	754 577
	Salaires	7 120 106	7 032 613
	Cotisations sociales	2 914 283	2 697 141
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	493 593	546 267
	Dotations aux provisions	41 396	192 159
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	9 241	
	Reports en fonds dédiés	217 731	104 250
	Autres charges	17 676	14 813
	Total des charges d'exploitation (II)	13 623 248	13 712 592
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		677 508	569 193
Produits financiers	De participations	1 043	
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	92 403	52 917
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	93 446	52 917
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	73 261	95 201
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)	73 261	95 201
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		20 184	-42 284
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		697 693	526 908

Compte de résultat

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V)	Total		16 668
Charges exceptionnelles (VI)	Total	31 643	69 142
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-31 643	-52 474
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)		7 430	11 450
Total des produits (I + III + V)		14 394 203	14 351 371
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		13 735 582	13 888 387
EXCÉDENT OU DÉFICIT		658 620	462 983
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL			

1 Présentation de l'association

L'Association Gabriel DESHAYES est une association régie par le droit privé, loi 1901. Elle a été créée le 31 décembre 1991 (Journal Officiel du 22 janvier 1992).

Elle gère 12 établissements et services médico-sociaux définis par la loi du 2 janvier 2002 et relève du Code de l'Action Sociale et des Familles.

L'Association Gabriel Deshayes, fidèle à l'intention de Gabriel Deshayes et à l'œuvre entreprise par la Congrégation des Filles de la Sagesse, se donne aujourd'hui pour finalités, d'accueillir et d'accompagner les personnes présentant un handicap lié à la déficience sensorielle auditive, visuelle et/ou atteintes d'un trouble sévère du langage, avec éventuellement un handicap associé (intellectuel, psychique, psychologique ...).

Elle s'adresse aux enfants, adolescents, adultes et personnes âgées et travaille en relation étroite avec les familles et les personnels médicaux. Son but est de développer l'autonomie de la personne porteuse de handicap, dans toute situation de vie (petite enfance, scolarité, vie professionnelle) en milieu ordinaire comme en milieu spécialisé.

L'Association s'engage à promouvoir toute action en faveur de l'enfant, adolescent et de l'adulte en situation de handicap sensoriel, présentant un handicap rare ou un trouble du langage, et à soutenir les initiatives en ce domaine par tout moyen qu'elle jugera utile avec le souci que la personne en situation de handicap soit actrice dans la mise en œuvre de son projet de vie sociale.

L'Association a renouvelé un contrat Pluriannuel d'objectifs et de Moyens (CPOM) 2024-2028 avec ses financeurs. Ce CPOM constitue un contrat de progrès qui a permis de déterminer une dotation globale de fonctionnement annuel, nécessaire à l'Association pour mettre en œuvre l'ensemble des objectifs déterminés conjointement avec les autorités de tarification. Les dotations globalisées communes initiales ont été fixées pour la première année du CPOM en fonction des produits de tarification de l'année précédente, hors crédits non reconductibles et hors reprise de résultats, de chacun des établissements et services.

Pour l'ARS, elle s'élève à 9 467 614 € et est révisable chaque année en fonction du taux moyen d'actualisation des dotations des établissements et services financés par l'Assurance maladie, décidé par le directeur général de l'ARS.

Pour le Conseil départemental du Morbihan, elle s'élève à 2 702 219 € et est révisable chaque année par application du taux d'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux voté annuellement par le conseil départemental du Morbihan.

2 Faits caractéristiques

2.1 Evènements principaux de l'exercice

Pas d'évènement significatif.

2.2 Evènements postérieurs à la clôture

Pas d'évènement significatif.

2.3 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC N°2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.3.1 Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation :

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2022-06.

Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan

ou du compte de résultat ont été effectués au titre de la colonne comparative "Exercice 2024".

Le bilan et le compte de résultat tels qu'ils ont été arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent sont présentés à la suite de cette annexe dans la rubrique « Comptes annuels de transition ».

- **Au niveau du compte de résultat :**

- Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment présentés en produits exceptionnels sur la ligne « opérations en capital » sont regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « produits exceptionnels ». Les produits de cession des éléments d'actif cédés sont en 2025 comptabilisés en résultat d'exploitation sur la ligne « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » pour un montant de 16 k€ sur cet exercice.
- La quote-part de subventions virée au compte de résultat précédemment présentées en produits exceptionnels sur la ligne « opérations en capital » sont regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « produits exceptionnels » pour un montant de 6 k€. La quote-part de subventions virées au compte de résultat sont en 2025 comptabilisées en résultat d'exploitation sur la ligne « Concours publics et subventions d'exploitation » pour un montant de 7 k€.
- Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ».

Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ». Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.

- **Au niveau du bilan :**

- Les charges constatées d'avance s'élevaient à 47 k€ au titre de 2024 et étaient présentées sur une ligne séparée de l'actif. Dans la colonne N-1 les charges constatées d'avance ont été reclassées dans la rubrique « Créances ». Les charges constatées d'avance au titre de 2025 s'élèvent à 30 k€ et sont présentées dans la rubrique « Créances ».

2.3.2 Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.3.3 Changement d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

2.3.4 Correction d'erreur

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative

2.3.5 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

5 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

5.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

5.1.1 Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	104 980	14 914		119 894
Terrains	908 323	-		908 323
Constructions	11 438 647	70 834		11 509 481
Install. Tech., mat., outillage	1 381 716	30 954	16 851	1 395 818
Install. Générales, ag. Am. Divers	436 603	-	-	436 603
Matériel de transport	1 188 717	89 179	93 324	1 184 573
Mat bur., informatique, mobilier	1 088 835	30 903	10 850	1 108 889
Immo. Corp en-cours	6 534	35 580	6 534	35 580
Immobilisations corporelles	16 449 376	257 450	127 559	16 579 266
Autres titres immobilisés	1 043	14	497	559
Participations	51 420	497		51 917
Prêts et autres immo. Financières	179 621	28 655		208 276
Immobilisations financières	232 084	29 166	497	260 752
Total	16 786 439	301 530	128 056	16 959 913

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition

5.1.2 Tableau des amortissements

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	88 971	5 267		94 238
Terrains	42 632	7 565		50 197
Constructions	5 997 621	326 869		6 324 490
Install. Tech., mat., outillage	1 270 006	41 438	14 022	1 297 422
Install. Générales, ag. Am. Divers	284 029	24 637		308 666
Matériel de transport	1 111 023	40 957	93 324	1 058 657
Mat bur., informatique, mobilier	863 298	46 859	4 438	905 719
Immobilisations corporelles	9 568 609	488 326	17 405	9 568 609
Total	9 657 580	493 593	111 783	10 039 390

Méthodes et durées d'amortissements	Mode	Durée d'amortissement
Immobilisations incorporelles	Linéaire	3 ans
Constructions	Linéaire	30 à 50 ans
Install.tech, matériel, outillage	Linéaire	5 à 10 ans
Install.générales, ag.am divers	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel bureau, informatique, mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

5.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

5.2 Actif circulant

5.2.1 État des créances

Créances	Montant brut au 31/12/25	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	51 917		51 917
Prêts	193 880		193 880
Autres immobilisations financières	14 395		14 395
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	758 177	758 177	
Autres créances	260 911	260 911	
Charges constatées d'avance	30 167	30 167	
Charges à répartir			
TOTAL	1 309 447	1 049 255	260 192

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5.2.2 Produits à recevoir

	2025	2024
Organismes sociaux à recevoir	15 163	568
Complément de garantie TH		
Autres produits à recevoir	201 865	111 650
Total	217 028	112 218

5.2.3 Charges constatées d'avance

	2025	2024
Charges constatées d'avances	30 167	47 392

5.3 Passif

5.3.1 Fonds associatifs

La présentation des fonds associatifs dans le bilan avant répartition est normée dans le règlement ANC 2018-06.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit. L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

5.3.2 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds associatifs, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice
	Montant global	Montant	Montant	Montant	Montant
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise	1 962 521				1 962 521
Ecart de réévaluation					
Réserves	3 177 651	90 115			3 267 766
<i>Dont réserves des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée</i>					133 719
Report à nouveau	2 474 925	372 869			2 847 794
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée</i>					- 371 332
Excédent ou déficit de l'exercice	462 984	- 462 984	658 621		658 621
<i>Dont résultat des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée</i>	-				-
Fonds propres de la totalité des Fondations abritées	-				-
Situation nette	8 078 081	- 0	658 621	-	8 736 702
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	210 512		3 118	7 153	206 478
Provisions réglementées	432 378	31 643			464 021
TOTAL	8 720 972	31 643	661 739	7 153	9 407 201

5.3.3 Tableau des provisions

Nature des réserves et provision	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Provisions réglementées s/actif immobilisé	160 356			160 356
Provisions réglementées s/actif circulant	272 022	31 643		303 665
Autres provisions pour charges	257 404	39 128	5 100	291 432
Total provisions	689 782	70 771	5 100	755 453

5.3.4 Tableau de suivi des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Report	Utilisations		Engagement à réaliser sur ressources nouvelles	A la clôture de l'exercice	
	Montant global		Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Dons manuels affectés	5 000	-	-	-	-	5 000	-
Fonds dédiés	74 303	-	133 687		217 731	158 348	-
Pour investissements						-	
Pour exploitation	74 303		133 687		217 731	158 347	
Pour fonctionnement						-	
TOTAL	79 303	-	133 687	-	217 731	163 348	-

Fonds dédiés d'exploitation :

La partie des ressources (dons, subventions, crédits non reconductibles, etc...) dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Report en fonds dédiés ». Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini.

5.3.5 Fournisseurs et comptes rattachés

	2025	2024
Fournisseurs ordinaires	210 378	159 461
Fournisseurs factures non parvenues	96 967	106 661
Fournisseurs d'immobilisations		869
Total	307 345	266 991

5.3.6 Emprunts auprès des organismes bancaires

Dettes	Montant brut au 31/12/25	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		A - d'1 an	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine	2 375 586	161 008	668 678	1 545 899
Emprunts et dettes financières divers (2)	14 351	14 351		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	307 345	307 345		
Dettes fiscales et sociales	1 120 117	1 120 117		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	302 278	302 278		
Produits constatés d'avance	1 846	1 846		
TOTAL	4 121 522	1 906 945	668 678	1 545 899
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	154 140			

5.3.7 Produits constatés d'avance

	2025	2024
Produits constatés d'avances - CRETON 2024		90 076
Produits constatés d'avance - Ateliers	1 486	
Total en euros	1 486	90 076

5.4 Compte de résultat

5.4.1 Ventilation des produits d'exploitation

Les dépenses engagées avant que l'association ou la fondation ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires.

Une condition suspensive non levée ne permet pas d'enregistrer la subvention en produits.

Nature des produits	2025	2024	Var
Cotisations	240	240	-
Prestations de services et ventes	457 800	424 190	33 610
Dotations et produits de tarification	12 839 137	12 611 214	227 923
Subventions	224 444	72 003	152 440
Legs et donations	9 615	7 050	2 565
Reprises sur amortissements et provisions "fonds dédiés"	148 226	131 391	16 835
Transferts de charges	-	23 082	- 23 082
Autres produits	605 107	1 012 615	- 407 508
Total	14 284 569	14 281 785	2 783

Information sur les montants des concours publics et des subventions	2025	2024	Var
Concours publics	12 839 137	12 611 214	227 922
ARS	9 779 950	9 467 615	312 335
CD	3 059 186	3 143 599	- 84 413
Subvention d'exploitation	217 363	72 004	145 359
Conseil départemental	186 921	10 000	176 921
Subvention d'apprentissage	28 517	41 985	- 13 468
Autre	1 925	20 019	- 18 094
Subvention d'investissement	-	-	-
Total	13 056 500	12 683 218	373 281

5.4.2 Décomposition du résultat financier et du résultat exceptionnel

	2025	2024
Résultat financier	20 185	-42 284
Revenus des placements	93 446	52 917
Intérêts des emprunts	-73 261	-95 201
Résultat exceptionnel	-31 643	-52 474
Autre charges exceptionnelles	-31 643	-69 142
Réintégration de quotepart		6 748
Autres produits exceptionnels		9 920

5.4.3 Ventilation de l'IS

	Résultat imposable	IS à payer
Revenus des placements		
Bénéfice taxable à 24 %	25 246	6 059
Bénéfice taxable à 10 %	13 705	1 370
Total	38 951	7 430

5.4.4 Résultat effectif

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
Résultat comptable	658 621	462 983
Reprises du résultat antérieur (en + ou -)		
Excédent ou déficit effectif global	658 621	462 983
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	868 534	546 010
Dont résultat effectif sous gestion propre	-209 913	-83 027

Le secteur non conventionné comprend le siège et EILAN et ESAT Commercial, PEN DUIG

6 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

6.1 Engagements financiers donnés et reçus

Garanties sur emprunts :

- Emprunt construction laboratoire traiteur (Caisse d'Épargne) :
 - o Nantissement d'un compte à terme à hauteur de 255 000 €

6.2 Les engagements en matière de pension ou d'indemnités assimilées (partie des engagements de l'entreprise non comptabilisée en provision)

Notre entité ne provisionne pas ses engagements relatifs au régime d'indemnités de départ à la retraite.

Le montant de notre engagement total non provisionné s'élève à 1 071 965 € au 31/12/2025.

Description des méthodes actuarielles et principales hypothèses économiques retenues :

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode *des unités de crédits projetés* et tient compte de l'application du décret du 14 avril 2023 suite à la réforme des retraites :

Âge de départ à la retraite : 64 ans

Taux d'actualisation : 0.98 %

Taux d'évolution des rémunérations : 0.81 %

Taux de charges sociales utilisé : 45.59 %.

Table du turn over utilisée : faible

Table de mortalité utilisée : TV 88/90

6.3 Publicité sur les rémunérations

Les membres du Conseil d'Administration ne perçoivent aucune rémunération

6.4 Ventilation des effectifs

Etablissements	Au 31/12/2025
IES	50,80
TAE	1,70
UDL	1,70
ERHR	4,60
CAMSP	8,40
TND	11,40
SESSAD	27,50
PIPARK	30,20
LIOZIG	27,70
PENDUIG	5,00
SAVS	4,60
ESAT	10,30
SIEGE	10,00
EILAN	1,70
	195,60